RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°32/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le jeudi 4 mai 2023

Présents: M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés: M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.

Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

 $\underline{\textbf{Objet}} : \text{Modification N}^{\circ} \ 1 - \text{Mise à niveau et amélioration de la vidéoprotection sur la commune de Latour-Bas-Elne}$

Monsieur le Maire informe :

Par délibération n°35/2022 en date du 09 août 2022, le Conseil Municipal a attribué le Marché de travaux de mise à niveau et amélioration de la vidéo protection sur la commune de Latour-Bas-Elne à l'entreprise ECOCAM pour un montant de 198.518,00 € HT mandataire du groupement conjoint entreprise ECOCAM montant de la prestation 159.170,00 € HT et entreprise T.A.E.H montant de la prestation 39.348,00 € HT. L'objet du présent avenant a pour objet de modifier la répartition entre les cotraitants.

Part de l'entreprise T.A.E.H : 23.258,00 € HT – part de l'entreprise ECOCAM : 175.260,00 € HT soit un montant total du marché 198.518,00 € HT.

Cette modification n'entraine aucune incidence financière sur le montant du Marché de travaux de mise à niveau et amélioration de la vidéo protection sur la commune de Latour-Bas-Elne approuvé le 09 août 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acte modificatif n° 1 au Marché Mise à niveau et amélioration de la vidéoprotection sur la commune de Latour-Bas-Elne attribué l'entreprise ECOCAM objet de la délibération n°35/2022 en date du 09 aout 2022 portant sur la nouvelle répartition des honoraires entre les cotraitants, sans incidence financière sur le montant initial du Marché,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte modificatif n° 1 avec l'entreprise ECOCAM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 12/05/2023